

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS174

présenté par

Mme Firmin Le Bodo, M. Christophe, rapporteur et Mme Chapelier

ARTICLE 33

À l'alinéa 30, substituer aux mots :

« d'exporter les données traitées »

les mots :

« de télécharger des données structurées et de les exporter ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que le délai d'accès aux innovations thérapeutiques est extrêmement long – il a été de près de 600 jours pour le dispositif DBLG1 de la société Diabeloop, premier système de boucle fermée hybride remboursé en France ; cette mesure est bienvenue.

L'interopérabilité sémantique, permettant un accès à un volet téléchargeable des données structurées, est une exigence absolue et doit conditionner la prise en charge du système pour l'industriel. Il ne doit pas s'agir seulement d'une interopérabilité « simple » permettant l'export de fichiers en format PDF. De tels systèmes demeurent en effet trop complexes d'utilisation pour les patients et les équipes soignantes. Ils les contraignent à effectuer des transpositions de tableaux comportant des centaines de données. Le format PDF empêche par ailleurs toute exploitation statistique de ces données, pourtant propices à une meilleure gestion du diabète.

Alors que la technique permet aujourd'hui de mettre en place des systèmes interopérables par la sémantique, de telles difficultés engendrent une perte de temps considérable et sont un obstacle à l'optimisation de la prise en charge.